



Lettre d'info # 1 - Janvier 2023

Conseils de saison



Pâturage hivernal

Le climat de cette fin d'année a été propice à la pousse de l'herbe et nombreux sont ceux qui ont profité pour faire pâturer le plus longtemps possible, profitant d'une ressource riche (en particulier en azote) et bon marché, tout en économisant les stocks.

Tant que le climat est doux et que vous disposez d'herbe sur pied, le pâturage est possible en adaptant le chargement et en faisant attention à la portance. Vous pouvez viser une hauteur d'herbe en sortie de paddock de 4 cm. Veillez à laisser un temps de repos de 2 mois avant de re-pâturer ces parcelles au printemps.

Le pâturage de dérobées hivernales ou de céréales est aussi très intéressant. Des céréales pâturées au stade tallage peuvent même voir leur rendement augmenter (+ 5 qx/ha en moyenne sur 14 parcelles suivies pendant 3 ans et pâturées par des ovins - Source POSCIF) et les céréales présentent moins de maladies foliaires. Attention, à partir de la fin du tallage le rendement est par contre impacté négativement.

Les stocks ont été mis à mal par la sécheresse de cet été. Pour les conforter, vous pensez peut-être apporter une fertilisation azotée sur vos prairies.

Voici quelques conseils :

Fertilisation azotée des prairies

Date d'apport optimale si la portance le permet : 200°C jour depuis le 1er janvier. Un outil Arvalis vous permet d'évaluer cette date, à partir de votre code postal. Pensez à vérifier la cohérence de la station météo affichée pour le calcul. C'est [ici](#) :

Quantité à apporter :

Parcelles de fauche précoce à potentiel élevé	40.U à 200°C + 40U après la 1 ^{ère} coupe
Parcelles de fauche à potentiel moyen	30.U à 200°C
Parcelles uniquement pâturées	Les restitutions par les animaux suffisent. 30.U à 200°C possibles sur les 1 ^{ères} parcelles du tour
Parcelles multi-espèces	Pas d'azote en 1 ^{ère} année pour permettre l'installation des légumineuses. Pas d'azote s'il y avait plus de 30% de trèfle au printemps dernier.

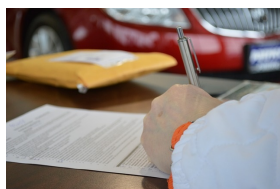
Pour avancer, venez vous former !

L'année 2022 a entraîné beaucoup de questionnements pour les éleveurs en termes d'autonomie et de résistance aux aléas.

Pour vous aider à prendre les bonnes décisions, la Chambre d'agriculture vous propose ce printemps, trois formations sur l'autonomie, le pâturage tournant et l'utilisation des arbres dans les systèmes d'élevage.

Ces journées sont l'occasion d'apprendre mais aussi, d'échanger avec d'autres agriculteurs. Vous trouverez les détails dans la partie Agenda de cette newsletter.

Calamités Sécheresse 2022



Ouverture de la téléprocédure à partir du 16 janvier jusqu'au 15 février 2023

Le Tarn est reconnu intégralement au titre des Calamités Agricoles Déficit Fourrager.

Une nouvelle phase de téléprocédure va ouvrir dès le **16 janvier 2023**.

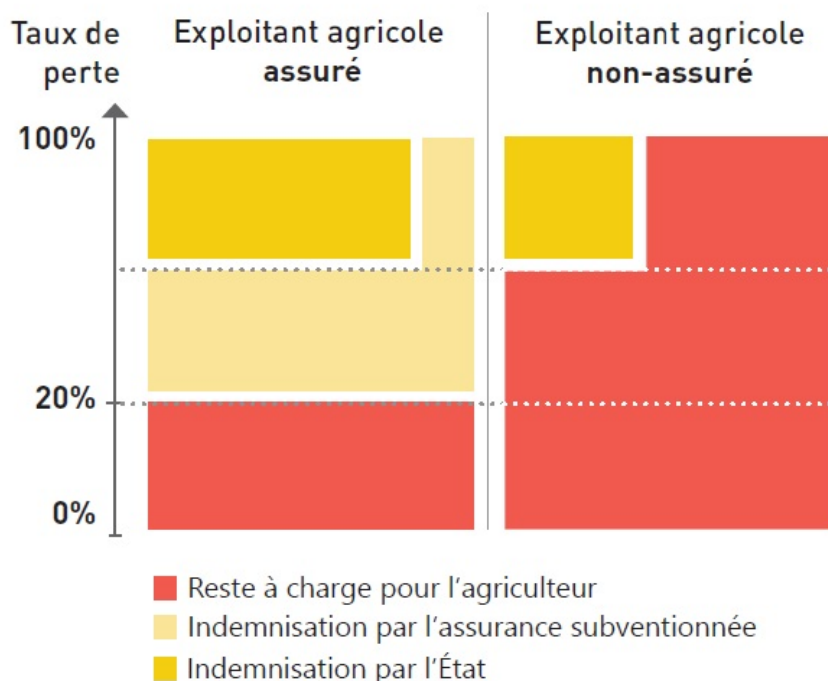
Elle concerne le secteur de plaine et les éleveurs des zones de reconnaissance anticipée qui n'auraient pas encore réalisé leurs demandes.

Deux modalités pour déposer vos demandes :

- La Télédéclaration via TéléCALAM, procédure électronique par le site - voir [ici](#).
- Le formulaire papier disponible en mairie ou sur le site internet de la préfecture - voir [ici](#)

Le dossier complet devra être déposé à la DDT **au plus tard le 15 février 2023**.

Réforme des calamités agricole et de l'assurance récolte depuis le 1er janvier 2023



L'essentiel en 6 points :

1. **Depuis le 1er janvier 2023**, un nouveau système de gestion des risques agricoles est en place et concerne **TOUTES les productions végétales, dont les prairies**.
2. Le dispositif comprend **une assurance multi-risques climatiques (AMC) facultative** qui se déclenche à partir d'un seuil, qui sera défini dans le contrat choisi par l'agriculteur. Le montant de la prime d'assurance peut être subventionné jusqu'à 70 % par la PAC, selon les contrats.
3. Le **Fonds de Solidarité Nationale (FSN)** se déclenche pour **TOUS les agriculteurs** à partir de 50 % de pertes en grandes cultures et viticulture et 30 % pour les autres filières. Il indemnise 90 % des pertes au-delà de ce seuil, pour les agriculteurs assurés et 45 % pour les non assurés.
Le reste à charge pour l'agriculteur dépendra donc du fait qu'il soit assuré ou pas.
4. **Un guichet unique** sera en charge à la fois, de la déclaration du sinistre, de l'expertise et du versement de l'indemnisation pour l'assurance et le FSN. Selon les situations, ce guichet peut-être **l'Etat ou un assureur, même si l'agriculteur n'a pas souscrit l'assurance multirisques climatiques**.
5. Chaque agriculteur doit choisir, via une plateforme à venir, **un guichet par groupe de culture d'ici le 1er avril 2024**. Sans choix à cette date, il ne pourra pas bénéficier de l'indemnisation du FSN.
6. **Jusqu'au 1er avril 2024, l'indemnisation du FSN sera assurée automatiquement par l'Etat, si l'agriculteur n'a pas choisi de guichet unique.**
Attention, la part de l'assurance ne sera versée que si un contrat a été signé par l'agriculteur.



Agenda

Formation : L'arbre en élevage : une ressource fourragère et un micro-climat pour le troupeau

- Le 7 février 2023 de 9h à 17h au lycée agricole de Touscayrats

Au programme : Les interactions entre l'arbre et les cultures fourragères, l'impact de l'arbre sur le bien-être et les performances du troupeau, l'utilisation de l'arbre comme ressource fourragère, la conception d'un projet de A à Z.

Avec l'intervention de Fabien LIAGRE (Agroof)
Inscriptions : Nathalie CASTEL (Assistante des conseils-iers fourrages) – 05 63 48 83 84 ou en cliquant [ici](#)

Formation : Systèmes fourragers : quels leviers d'autonomie ?

Le 2 mars 2023

Au programme : Le retour d'expérience de la ferme expérimentale de Thorigné d'Anjou sur des leviers d'adaptation au changement climatique sur le plans agronomique et zootechniques (prairies à flore variée pâturées, ressources fourragères diversifiées, prairies sous couvert, saison de vélage, rations, génétique ...) et visite d'une exploitation ayant mis en place des leviers. Avec l'intervention de Bertrand DAVEAU de la Ferme de Thorigné.

Inscriptions : Stéphanie CAMAZON - 06 69 45 54 15

Formation : Piloter son pâturage tournant au fil des saisons

Les après-midi du 7 mars, 20 avril, 24 juin et 14 novembre 2023

Au programme : Des apports techniques sur les thèmes d'actualité et des échanges entre éleveurs. Toutes les rencontres ont lieu sur les exploitations des participants.

Inscriptions : Nathalie CASTEL (Assistante des conseillers fourrages) - 05 63 48 83 84 ou en cliquant [ici](#)



L'accompagnement personnalisé de la Chambre d'agriculture

Vous souhaitez mettre en place un pâturage tournant performant ?

Nous vous proposons un accompagnement SUIVI PATURAGE de 3 à 4 visites au cours de la saison, pour mettre en place et ajuster la sole de pâture. Un pâturage optimisé c'est de l'herbe de qualité et des surfaces gagnées !

Vous souhaitez l'avis d'un conseiller sur l'état de vos prairies et la conduite à tenir pour les régénérer ?

Nous vous proposons une visite TOP FOURRAGES de 2 à 3 h sur votre exploitation avec un diagnostic de l'état de vos prairies et des préconisations de remise en état si besoin.

Vous souhaitez réfléchir plus globalement sur les pistes d'amélioration possible de votre système fourrager ?

Nous vous proposons un accompagnement BATIR ET AMELIORER SON SYSTEME FOURRAGER avec :

- une visite pour analyser vos pratiques et identifier les points forts et marges de progrès de votre système.
- une visite pour vous présenter des optimisations répondant avec vos aspirations.

Contact : Nathalie CASTEL (Assistante des conseillers fourrages) - 05 63 48 83 84.



Des pratiques innovantes ? Des expériences à partager ? Des envies de sujets à aborder ?

Faites nous part de vos idées en 3 clics. Merci à vous.

[Cliquez ici](#)

Accès aux anciens articles de la Newsletter Fourrages

[Cliquez ici](#)

Avec
la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASDAR



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité



Les conseillers Fourrages à votre écoute :

Caroline AUGUY Conseillère fourrages Montagne-Lauragais 06 69 32 03 37 05 31 80 99 70	Alexis GANGNERON Conseiller fourrages Ségala-Gaillacois 06 69 08 92 74 05 63 48 83 83	Emmanuel CAMPAGNE Prairies naturelles et gestion des surfaces pastorales 05 63 48 84 31	Maëva COLOMBET Conseillère Cultures fourragères 06 69 45 08 56 05 63 48 83 87
--	--	---	--



Chambre d'Agriculture du Tarn

Service Agronomie Productions
96 rue des agriculteurs
CS 53270
81011 ALBI CEDEX 9
[https://tarn.chambre-
agriculture.fr](https://tarn.chambre-agriculture.fr)

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous recevez nos actualités car vous avez souscrit à un de nos services.
Pour une bonne réception, ajoutez notre adresse mail à votre carnet d'adresses :
fourrages@tarn.chambagri.fr

Conformément au règlement n°2016/679, dit Règlement général pour la protection des données (RGPD), vous retrouverez toutes les informations sur vos droits et notre politique de protection des données personnelles sur notre site internet à l'adresse suivante <https://tarn.chambre-agriculture.fr/pratique/donnees-personnelles-ca81/>

Si vous ne souhaitez plus recevoir d'informations sur des prestations, formations et actualités réglementaires, vous pouvez vous désinscrire à tout moment en cliquant sur :
[Se désinscrire](#)

